

L'Association e-Enfance intervient au Forum de Paris sur la Paix pour porter la voix de la société civile face aux enjeux du respect des droits de l'Enfant dans l'espace numérique.

Ce jeudi 11 novembre s'ouvrait la 4ème édition du Forum de Paris sur la Paix. La cérémonie d'ouverture était présidée par le Président de la République Emmanuel Macron et la Vice-Présidente des Etats-Unis Kamala Harris. 30 chefs d'Etat et de gouvernement étaient présents aux côtés d'Organisations internationales, d'ONG et de Fondations pour échanger sur les grands enjeux mondiaux. Justine Atlan, Directrice générale de l'Association e-Enfance est intervenue pour porter la voix de la société civile face aux enjeux du respect des droits de l'Enfant dans l'espace numérique.

Conjointement avec l'UNICEF le Président français a lancé un « Call to action » en ce sens, dont les grandes plateformes numériques (Amazon, Dailymotion, Google, YouTube, Meta, Microsoft, Qwant, Snap, Twitter) sont signataires aux cotés d'Etats et d'associations.

L'objectif : dessiner les contours d'un engagement collectif pour protéger davantage nos enfants et adolescents de contenus dangereux.

- ✓ Faciliter l'accès des enfants aux technologies ainsi qu'à l'alphabétisation numérique
- ✓ Garantir leur protection dans cet environnement.

Journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire : le Président annonce le lancement d'une appli 3018

À l'occasion de la Journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire, Emmanuel Macron a annoncé une série de mesures pour « que la honte change de camp ». Dans une vidéo publiée sur les réseaux sociaux le 18 novembre, le président fait le constat que le harcèlement sévit toujours à l'école et sur les réseaux sociaux, malgré les initiatives déjà prises par le gouvernement, dont la mise en place du numéro gratuit 3018 pour le cyberharcèlement.

Le chef de l'Etat a ainsi dévoilé une nouvelle application : « Face au harcèlement en ligne, une application 3018 sera lancée en février pour permettre aux victimes et aux témoins d'adresser une capture d'écran de situations de harcèlement afin que celles-ci soient encore mieux accompagnées ». Cette appli viendra ainsi compléter le dispositif 3018 pour faciliter le signalement en transmettant des captures d'écran.

Géré par l'Association e-Enfance, le 3018 est le numéro national contre les violences numériques. Gratuit, anonyme et confidentiel, il est accessible par téléphone, par tchat en direct sur [3018.fr](https://www.3018.fr) ainsi que par Messenger et WhatsApp

Lutte contre le cyberharcèlement : Orange se mobilise aux côtés de l'État pour apporter sa contribution concrète à cette grande cause nationale.

A l'occasion de la journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire, Orange renouvelle son soutien à l'Association e-Enfance autour de la nouvelle appli 3018, dont le lancement a été annoncé par le chef de l'Etat.

L'appli 3018 a pour objectif de permettre aux victimes et aux témoins de cyberharcèlement d'adresser une capture d'écran de situations de harcèlement afin que celles-ci soient encore mieux accompagnées. Ce nouvel outil renforce les moyens d'action du numéro gratuit 3018 mis en place en 2021 pour accompagner les jeunes victimes de violences numériques et de cyberharcèlement.

Opéré par l'Association e-Enfance, reconnue d'utilité publique dans ses missions de protection des mineurs sur Internet depuis 15 ans, le 3018 est gratuit, anonyme et confidentiel. Tiers de confiance auprès des réseaux sociaux (Facebook, Instagram, TikTok, Snapchat, Twitter, Yubo, Youtube etc), le 3018 peut effectuer des signalements prioritaires et faire supprimer des contenus préjudiciables en quelques heures.

Disponible par téléphone 6 jours sur 7 de 9h00 à 20h00, sur 3018.fr par Tchat, Messenger et WhatsApp, il accompagne les

adolescents, les parents et les professionnels sur tous les enjeux de protection des mineurs sur Internet.

Mécène historique de l'Association e-Enfance et du numéro national 3018, Orange souhaite apporter un soutien concret en participant au développement et à la diffusion de l'application.

Stéphane Richard, Président directeur général de Orange groupe : *« Nous devons tous agir pour protéger les plus jeunes face au fléau du cyberharcèlement. Orange se mobilisera aux côtés de l'État et de l'Association e-Enfance/3018 pour apporter sa contribution concrète à cette grande cause nationale ».*

Justine Atlan, Directrice générale de l'Association e-Enfance et du 3018 : *« Orange est un mécène historique de l'Association e-Enfance via notamment la promotion du contrôle parental et plus récemment la prise en charge du numéro court national 3018. Nous remercions l'opérateur de nous apporter une nouvelle fois son aide et son soutien pour renforcer la prise en charge des jeunes victimes de cyberharcèlement ».*

A propos de l'Association e-Enfance/3018

Reconnue d'utilité publique, **l'Association e-Enfance est la référence pour la protection de l'Enfance sur Internet et l'éducation à la citoyenneté numérique depuis 2005.** Agréée par le Ministère de l'Education nationale, elle mène des actions de sensibilisation auprès des élèves, des parents et des professionnels. **Elle opère le 3018, numéro national pour les jeunes victimes de violences numériques et leurs parents.** Gratuit, anonyme et confidentiel, le **3018** est le partenaire officiel du Ministère de l'Education nationale dans la lutte contre le cyberharcèlement entre élèves depuis 2011.

Tiers de confiance auprès des réseaux sociaux pour signaler et faire supprimer des contenus préjudiciables en quelques heures, le **3018** accompagne les adolescents, les parents et les professionnels sur toutes les questions liées aux usages

numériques des jeunes (cyber-harcèlement, revenge porn, chantage à la webcam, surexposition aux écrans, jeux vidéo, exposition à des contenus violents&pornographiques, contrôle parental, piratage de compte, usurpation d'identité, etc).

Le **3018** est disponible par téléphone 6 jours sur 7 de 9h00 à 20h00, sur 3018.fr par Tchat, Messenger et WhatsApp. Conventionné avec le Ministère de l'Education nationale, la plateforme Pharos (internet-signalement.gouv.fr) et le 119-Enfance en danger, le **3018** est au cœur du dispositif de la protection de l'Enfance sur Internet. www.e-enfance.org

A propos d'Orange

Orange est l'un des principaux opérateurs de télécommunication dans le monde, avec un chiffre d'affaires de 42,3 milliards d'euros en 2020 et 137 000 salariés au 30 septembre 2021, dont 79 000 en France. Le Groupe servait 266 millions de clients au 30 septembre 2021, dont 222 millions de clients mobile et 22 millions de clients haut débit fixe. Le Groupe est présent dans 26 pays. Orange est également l'un des leaders mondiaux des services de télécommunication aux entreprises multinationales sous la marque Orange Business Services. En décembre 2019, le Groupe a présenté son nouveau plan stratégique « Engage 2025 » qui, guidé par l'exemplarité sociale et environnementale, a pour but de réinventer son métier d'opérateur. Tout en accélérant sur les territoires et domaines porteurs de croissance et en plaçant la data et l'IA au cœur de son modèle d'innovation, le Groupe entend être un employeur attractif et responsable, adapté aux métiers émergents.

Orange est coté sur Euronext Paris (symbole ORA) et sur le New York Stock Exchange (symbole ORAN).

Pour plus d'informations (sur le web et votre mobile) : www.orange.com, www.orange-business.com ou pour nous suivre sur Twitter : @presseorange. *Orange et tout autre produit ou service d'Orange cités dans ce communiqué sont des marques*

détenues par Orange ou Orange Brand Services Limited.

Contacts Presse

Association e-Enfance/3018

Gaëlle de Montoussé – 06 09 77 51 04 – g.demontousse@e-enfance.org

Sandra Tricot – 06 65 85 85 65 – stricot@kbzcorporate.com

Orange

Sylvain Bruno, 06 86 17 88 89 – sylvain.bruno@orange.com

« Deviens un super-héros du Net » : l'édition spéciale des Incollables®, conçue par l'Association e-Enfance/3018 et Cybermalveillance.gouv.fr est disponible

L'âge moyen auquel un enfant est équipé de son premier appareil numérique est de 10 ans*. Ils n'ont naturellement pas conscience des risques encourus et leurs parents méconnaissent souvent les usages numériques de leurs enfants. **Pour les aider à sensibiliser leurs enfants aux dangers d'Internet, l'Association e-Enfance/3018 et le dispositif national d'assistance Cybermalveillance.gouv.fr, dont elle est membre fondateur, proposent une édition spéciale des Incollables® :**

« Deviens un super-héros du Net ».

Destiné aux élèves de primaire et leurs parents, le célèbre éventail regroupe 84 questions avec différents niveaux de difficulté (facile, moyen, expert) pour tester ses connaissances sur les usages numériques, la sécurité en ligne, les dangers potentiels et les bons réflexes à adopter.

Le jeu éducatif aborde ainsi différents thèmes pour développer des usages citoyens permettant aux jeunes d'évoluer dans une société connectée et responsable :

- Cyber-harcèlement,
- Paramétrage de compte sur les réseaux sociaux,
- Piratage de compte,
- Usurpation d'identité,
- Surexposition aux écrans,
- Jeux vidéo,
- Exposition à des contenus violents & pornographiques.

Créée avec le soutien de Google.org, cette nouvelle édition est également disponible en version interactive : <https://quiz-digital-incollables.playbac.fr/deviens-un-super-heros-du-net/39>

Jérôme Notin, Directeur général de Cybermalveillance.gouv.fr :
« Nous sommes très heureux d'avoir travaillé avec l'Association e-Enfance sur cette édition spéciale des Incollables. C'est un bon moyen de sensibiliser les enfants, mais aussi leurs parents sur les usages numériques et montrer que l'on peut développer une culture cyber tout en s'amusant. »

Justine Atlan, Directrice générale de l'Association e-Enfance et du 3018 : *« Cette édition spéciale des Incollables sur les pratiques responsables du numérique, est une nouvelle illustration de notre partenariat historique avec Cybermalveillance.gouv.fr. A la croisée des chemins entre le salarié et le parent, notre mission commune est*

d'éduquer l'internaute aux usages numériques sécurisés. A travers ce jeu éducatif, les enfants participent pleinement à véhiculer auprès de leurs parents les bons réflexes à adopter en ligne. »

Les Incollables® « Deviens un super-héros du Net ! » est disponible sur demande en remplissant le formulaire dédié sur le site e-enfance.org (en fonction des stocks disponibles). **A propos de l'Association e-Enfance**

Reconnue d'utilité publique, **l'Association e-Enfance est la référence pour la protection de l'Enfance sur Internet et l'éducation à la citoyenneté numérique depuis 2005**. Agréée par le Ministère de l'Education nationale, elle mène des actions de sensibilisation auprès des élèves, des parents et des professionnels. **Elle opère le 3018, numéro national pour les jeunes victimes de violences numériques et leurs parents**. Gratuit, anonyme et confidentiel, le 3018 est le partenaire officiel du Ministère de l'Education nationale dans la lutte contre le cyberharcèlement entre élèves depuis 2011. Tiers de confiance auprès des réseaux sociaux pour signaler et faire supprimer des contenus préjudiciables en quelques heures, le 3018 accompagne les adolescents, les parents et les professionnels sur toutes les questions liées aux usages numériques des jeunes (cyber-harcèlement, revenge porn, chantage à la webcam, surexposition aux écrans, jeux vidéo, exposition à des contenus violents & pornographiques, contrôle parental, piratage de compte, usurpation d'identité, etc).

Le 3018 est disponible par téléphone 6 jours sur 7 de 9h00 à 20h00, sur 3018.fr par Tchat, Messenger et WhatsApp. Conventionné avec la plateforme Pharos (internet-signalement.gouv.fr), la Brigade Numérique de la gendarmerie nationale (gendarmerie.interieur.gouv.fr) et le 119-Enfance en danger, le 3018 est au cœur du dispositif de la protection de l'Enfance. www.e-enfance.org

A propos de Cybermalveillance.gouv.fr

Cybermalveillance.gouv.fr est le **dispositif national d'assistance aux victimes d'actes de cybermalveillance, de sensibilisation aux risques numériques et d'observation de la menace sur le territoire français**. Ses publics sont les particuliers, les entreprises (hors OIV et OSE) et les collectivités territoriales. Le dispositif est piloté par une instance de coordination, le Groupement d'intérêt public (GIP) ACYMA, composé d'une cinquantaine de membres issus du secteur public, du privé et du domaine associatif, et qui contribuent chacun à sa mission d'intérêt général. Cybermalveillance.gouv.fr référence sur sa plateforme des professionnels en sécurité numérique, répartis sur tout le territoire français, pour venir en aide aux victimes.

Depuis février 2021, le dispositif propose également aux entreprises et collectivités un accompagnement par des professionnels labellisés ExpertCyber pour la sécurisation de leur système d'information.

Contacts presse :

Association e-Enfance/3018 : stricot@kbzcorporate.com

Cybermalveillance.gouv.fr : presse@cybermalveillance.gouv.fr

*source Etude Audirep sur le cyber-harcèlement des jeunes pour l'Association e-Enfance (avec le soutien de Caisse d'Epargne)

Le gouvernement s'engage pour accompagner les parents face aux enjeux de parentalité numérique

L'Association e-Enfance/3018 est co-signataire du protocole d'engagements élargissant le site jeprotegemonenfant.gouv.fr pour en faire un portail d'information unique sur la parentalité numérique.

Issu d'une démarche partenariale impliquant les pouvoirs publics, les acteurs du numérique, les chaînes de télévision, les plateformes de vidéo à la demande, les télécoms, les éditeurs de jeux vidéo et les associations de protection de l'enfance et de soutien à la parentalité, ce protocole concrétise la volonté des acteurs publics et privés de prévenir les usages excessifs et inappropriés des écrans en facilitant l'accès du grand public à une information et à des repères fiables sur un usage responsable des écrans.

Pour mieux accompagner les parents, le site <https://jeprotegemonenfant.gouv.fr> lancé en février 2020 sera élargi dans les prochaines semaines afin de devenir un portail d'information unique sur la parentalité numérique. La plateforme centralisera – à destination des parents – les outils pratiques et les ressources nécessaires pour un usage raisonné et raisonnable des écrans chez les mineurs.

L'Association e-Enfance/3018 répond à toutes les questions déposées par les parents sur le site, et contribue à la création des nouvelles ressources.

Livre blanc : harcèlement scolaire, prévenir la spirale infernale

L'Association e-Enfance / 3018 a participé aux rencontres Préventions Santé organisées en 2021 par la Fondation d'entreprise Ramsay Santé.

Un travail collaboratif qui a permis d'engager le dialogue pour penser un cadre scolaire sans harcèlement. Près de 700 000* élèves sont harcelés chaque année, de l'école primaire au collège, et dans une moindre mesure au lycée. Si le harcèlement scolaire a toujours existé, c'est la tolérance au harcèlement qui a évolué. Et son prolongement sur les réseaux sociaux qui a changé la donne. En France, il a fallu attendre le début des années 2010 pour que les pouvoirs publics se penchent sur la question. 2019 pour que le droit pour chaque élève de ne pas être harcelé à l'école soit inscrit dans le code de l'Éducation. Et juin 2021 pour que soit généralisé, sur tout le territoire, le programme PHARe de **lutte contre le harcèlement scolaire**. La Fondation d'entreprise Ramsay Santé, dont la mission est de promouvoir la prévention santé, s'est intéressée à cette problématique qui aujourd'hui déborde largement l'enceinte des cours d'écoles.

Quelle prise de conscience ?

Comment les pratiques numériques nourrissent-elles le harcèlement ?

Comment former les enfants au vivre ensemble ?

Quel cadre juridique clair et quelles sanctions ?

Autant de questions auxquelles ce livre blanc tente de faire répondre en restituant les principales pistes d'une enquête citoyenne menée auprès de parents et professionnels de l'éducation sur la prévention du harcèlement ; en rapportant les résultats d'une enquête éclair menée auprès des jeunes sur le sujet et surtout en reprenant les échanges qui ont eu lieu entre les experts, lors des 4e Rencontres prévention santé de la **Fondation d'entreprise Ramsay Santé**.

Résumé du livre blanc Harcèlement scolaire : prévenir la spirale infernale

1- Harcèlement et cyberharcèlement en milieu scolaire : vers une meilleure prise de conscience

- Le harcèlement scolaire : un fléau enfin reconnu
- Quand les pratiques numériques nourrissent les pratiques de harcèlement
- Des phénomènes difficiles à endiguer

2- Quels dispositifs pour prévenir les violences en milieu scolaire ?

- (Re)-faire groupe : lutter contre les phénomènes d'exclusion
- L'action sur le terrain : clé de voute de la lutte contre le harcèlement
- Parler le langage des adolescents : se former aux codes du numérique

3- Organiser aujourd'hui la prévention de demain

- Définir un cadre juridique clair
 - Repenser le sens donné à l'école
 - Relayer les histoires de harcèlement et de réparation
 - Les sites d'information et de ressources sur le harcèlement scolaire
-

Rapport d'information sur le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement

L'Association e-Enfance / 3018 a participé aux auditions de la mission d'information sur le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement qui a donné lieu à la publication d'un rapport d'information le 7 octobre 2021.

Plus d'information sur www.senat.fr

Rapport d'information n° 843 (2020-2021) de Mme Colette MÉLOT, fait au nom de la MI harcèlement scolaire et le cyberharcèlement, déposé le 22 septembre 2021.

Communiqué de presse : Etude

Caisse d'Epargne/Association e-Enfance sur le cyberharcèlement des jeunes

Paris, le 6 octobre 2021

Pour mieux comprendre les problématiques des familles et les aider face au phénomène grandissant de cyber-harcèlement, la Caisse d'Epargne et l'Association e-Enfance/3018 dévoilent les résultats d'une étude inédite. Cet état des lieux du cyberharcèlement en France révèle notamment les besoins des parents en matière de prévention et d'accompagnement concret face aux risques d'Internet.

Cette étude s'inscrit dans le cadre d'un mécénat entre la Caisse d'Epargne, banque et assurance de la famille, et l'Association e-Enfance/3018, référente pour la protection de l'enfance sur Internet qui a pour objectif de renforcer le soutien opérationnel aux familles concernées. État des lieux de la pratique des réseaux sociaux chez les jeunes

L'étude révèle que l'âge moyen auquel l'enfant a été équipé de son premier appareil numérique est de 10 ans. Côté réseaux sociaux, 63 % des enfants interrogés indiquent être inscrits sur un ou plusieurs réseaux sociaux. Les sites de jeux en réseau tirent également leur épingle du jeu : près de la moitié des enfants interrogés déclarent s'y rendre.

Leur utilisation est par ailleurs peu maîtrisée : plus de 8 parents sur 10 (83 %) reconnaissent ne pas savoir exactement ce que leurs enfants font sur Internet ou sur les réseaux sociaux, et ils sont 78 % à déclarer ne pas avoir le contrôle total de ce que font leurs enfants sur les réseaux sociaux.

Le cyber-harcèlement : des risques sous-estimés par les jeunes

La notion de risque encouru sur Internet ou sur les réseaux sociaux est beaucoup plus forte chez les parents que chez les enfants : 74 % des parents ont l'impression que leurs enfants prennent le risque de faire une mauvaise rencontre ou d'être cyber-harcelés en se rendant sur Internet ou sur les réseaux sociaux, contre 34 % pour les jeunes.

Face à cette crainte, 95 % des parents déclarent avoir mis en place au moins une action permettant de prévenir les risques encourus par leur enfant sur Internet ou sur les réseaux sociaux, avec en premier lieu des mises en garde ou des consignes de sécurité verbales.

20 % des enfants ont déjà été confrontés à une situation de cyber-harcèlement

Malheureusement, ces risques se concrétisent parfois. L'étude révèle en effet que **20 % des jeunes déclarent avoir déjà été confrontés à une situation de cyber-harcèlement**. Ces expériences sont rencontrées dans la majorité des cas par les jeunes filles (51 %), de 13 ans en moyenne. Assez logiquement, il s'agit d'enfants passant plus de temps sur Internet, qui sont plus équipés et plus souvent inscrits sur plusieurs réseaux sociaux ou sur les sites de jeux en réseau.

Par ailleurs le cyber-harcèlement s'accompagne, voire se double parfois de violences numériques, aux conséquences également durables sur les enfants : **30 % des jeunes interrogés déclarent avoir été choqués par des contenus rencontrés involontairement** sur Internet ou les réseaux sociaux.

Un accompagnement psychologique nécessaire pour 8 parents sur 10

Pour être accompagnés au mieux face à ces situations dramatiques, **plus de 9 parents sur 10 déclarent souhaiter de l'aide et des informations** en premier lieu par une association de protection des enfants et des adolescents sur Internet, puis par l'établissement scolaire de l'enfant.

En parallèle, **près de 8 parents sur 10 trouvent utile la mise en place d'un accompagnement psychologique** en cas de cyber-harcèlement, et près des 3/4 estiment utile de l'inclure au sein de l'assurance scolaire. Des solutions existantes et mises en place par la Caisse d'Epargne, qui intègre une assistance psychologique en cas de cyber-harcèlement dans ses contrats d'assurance scolaire et santé. Cette assistance donne accès à un réseau de plus de 1 500 psychologues cliniciens partout sur le territoire.

La Caisse d'Epargne s'engage aux côtés de l'Association e-Enfance/3018

Pour être toujours au plus près des besoins et des attentes des familles, la Caisse d'Epargne s'est engagée aux côtés de l'Association e-Enfance qui opère le 3018, le numéro national contre les violences numériques.

« Nous saluons l'initiative de la Caisse d'Epargne, qui a choisi de se mobiliser sur cette problématique. Son soutien à l'Association e-Enfance permettra non seulement de développer nos actions, mais aussi de donner une visibilité supplémentaire pour ancrer le réflexe 3018 auprès du grand public en cas de violences numériques », commente Justine Atlan, directrice générale de l'Association e-Enfance.

Le 3018 sera par ailleurs promu auprès des jeunes, via la distribution d'une coque de protection de smartphone intégrant des conseils pour faire face à des situations de cyber-harcèlement.

« Le cyber-harcèlement est une réalité pour de très nombreux jeunes, mais aussi parents, qui sont bien souvent démunis quand ils sont confrontés à ce type de situations. C'est pour cela que nous avons à cœur de nous engager avec un acteur de référence en matière de protection de l'enfance sur Internet et ainsi de franchir une nouvelle étape dans l'accompagnement de nos clients. Avec ce mécénat, nous affirmons plus que jamais notre utilité auprès des familles, en leur apportant des conseils en matière de prévention et surtout des solutions pratiques et concrètes face à ces risques », conclut Nicolas Balerna, directeur Banque de Détail Caisse d'Epargne.

*Une étude inédite réalisée par Audirep pour Caisse d'Epargne entre le 15 avril et le 2 mai 2021, auprès d'un échantillon de 1 204 binômes parent/enfant, soit au total, 2 408 personnes interrogées.

À propos de Caisse d'Epargne

Les 15 Caisses d'Epargne sont des banques coopératives au service de leur région. Avec 18,2 millions de clients (dont 4,5 millions de sociétaires), elles accompagnent toutes les clientèles : particuliers, professionnels, entreprises, acteurs de l'économie sociale, institutions et collectivités locales. Elles privilégient le meilleur niveau de service dans tous les domaines : collecte et gestion de l'épargne, versement des crédits, équipements en moyens de paiement, gestion de patrimoine, projets immobiliers, assurances. Les Caisses d'Epargne font partie du Groupe BPCE, 2e groupe bancaire en France.

À propos de l'Association e-Enfance/3018

Reconnue d'utilité publique, l'Association e-Enfance est la référence pour la protection de l'Enfance sur Internet et l'éducation à la citoyenneté numérique depuis 2005. Agréée par le Ministère de l'Education nationale, elle mène des actions de sensibilisation auprès des élèves, des parents et des professionnels. Elle opère le 3018, numéro national pour les jeunes victimes de violences numériques et leurs parents. Gratuit, anonyme et confidentiel, le 3018 est le partenaire officiel du Ministère de l'Education nationale dans la lutte contre le cyberharcèlement entre élèves depuis 2011. Tiers de confiance auprès des réseaux sociaux pour signaler et faire supprimer des contenus préjudiciables en quelques heures, le 3018 accompagne les adolescents, les parents et les professionnels sur toutes les questions liées aux usages numériques des jeunes (cyber-harcèlement, revenge porn, chantage à la webcam, surexposition aux écrans, jeux vidéo, exposition à des contenus violents & pornographiques, contrôle parental, piratage de compte, usurpation d'identité, etc).

Le 3018 est accessible par téléphone 6 jours sur 7 de 9h00 à 20h00, par Tchat sur 3018.fr, Messenger et WhatsApp. Conventionné avec la plateforme Pharos (internet-signalement.gouv.fr), la Brigade Numérique de la Gendarmerie nationale (gendarmerie.interieur.gouv.fr) et le 119-Enfance en danger, le 3018 est au cœur du dispositif de la protection de l'Enfance. www.e-enfance.org